

# Le JA doit-il intervenir... ...ou pas ?



## Mise en situation

Lors d'une rencontre de Régionale 2, vous vous apercevez qu'un arbitre, par ailleurs joueur d'une des deux équipes en présence, ne donne pas de carton jaune alors qu'un des deux joueurs lance violemment sa raquette suite à la perte d'une manche. Que faites-vous ?

- Vous ne faites rien car l'arbitre a décidé de ne pas mettre de carton.
- Vous demandez à l'arbitre de donner un carton jaune au joueur fautif.
- Vous demandez l'avis du capitaine adverse.
- Vous donnez un avertissement verbal au joueur fautif.

## Explications

Sur la base de l'article 3.3.1 et de ses alinéas des Règlements Sportifs, notamment les alinéas 3.3.1.2.3, 3.3.1.2.12, 3.3.1.5 et 3.3.1.6, le juge arbitre de cette rencontre DOIT intervenir, **mais pas n'importe comment !**

**Erreur à ne pas commettre de la part du JA : donner un carton jaune au joueur fautif. Pourquoi ?**  
**Parce que le seul carton à disposition d'un JA est un carton rouge !**

## Conduite à tenir

**- Le JA demande à l'arbitre de donner un carton jaune au joueur fautif.**

Un JA n'a pas de carton jaune ou de carton jaune/rouge à sa disposition. Règlementairement, il ne lui est donc pas autorisé d'en délivrer.

Par contre, comme indiqué précédemment via les articles énumérés, règlementairement il peut demander à l'un de ses arbitres de donner un carton jaune (voire jaune/rouge) à un joueur fautif. Dans ce cas, le carton reste bien une **sanction arbitrale**.

Cette initiative se fonde sur les *articles 3.3.2.3.10, 3.5.2.2 et 3.5.2.3*, un **carton jaune** et un **carton jaune/rouge** étant des **sanctions arbitrales**.

- En cas de refus de l'arbitre, le JA peut **se substituer à lui** et sanctionner le joueur d'un carton jaune (voire jaune/rouge). Cela restera là encore un **carton arbitral** puisque délivré « *au nom de l'arbitre* ».

Dans ces deux cas, le juge arbitre **doit motiver** son initiative au verso de la feuille de rencontre, en rubrique **RAPPORT**.

## Recommandations

Vous pouvez utilement placer des cartons blancs, jaunes et rouges sur chaque pupitre arbitral (*les cartons peuvent être découpés simplement dans des feuilles aux couleurs respectives*).

Vous pourrez ainsi intervenir aisément selon les modalités détaillées précédemment et agir en conformité avec les règlements.

*En cas de nervosité d'un joueur, d'un banc...etc, le JA peut judicieusement se rapprocher de la table afin de montrer sa présence et qu'il surveille de près le déroulement de la partie ; le but étant d'éviter que la situation s'envenime.*

## Rappel – Conseils aux arbitres

Le juge arbitre est le responsable des arbitres. Ils sont placés sous son autorité. Pour chaque partie, il lui appartient de désigner un arbitre de table.

Il est souhaitable de leur faire les **recommandations suivantes** :

- Vérifier **qu'aucun corps étranger** ne se trouve dans l'aire de jeu (sacs, survêtements, **bouteilles d'eau...**)
- Contrôler que les joueurs sont en **tenue** ;
- Vérifier la conformité des **raquettes** de chaque joueur ;
- Contrôler la **durée** de la période d'adaptation et des arrêts autorisés (temps de repos entre les manches, temps morts, etc) ;
- Gestion du marqueur ;
- Veiller à la bonne application des règles concernant le **service** ;
- Avertir des **conséquences encourues** en cas de nouvelles infractions si des cartons ont déjà été donnés au cours des parties précédentes.

*Art 3.3.1.5 - Lorsqu'il estime qu'il est **opportun** d'agir ainsi, le juge-arbitre peut, à tout moment, procéder au remplacement d'un officiel d'une partie par un autre, ...*

